



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES LES SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LENFANT, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 août 2018, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice :

Présents : H.LENFANT/C.NEIRYNCK/ M.DUPRE/ M. DE PICCHI/ G.CUVILLIER/ C.MARCHAND/ S. ROLAND/ D.BLANCHART/ J-L.CARON /D.PETIT/ H. SERGEANT.

Absents excusés : M.LEGRAND pouvoir donné à G. CUVILLIER/ A. DUBOIS pouvoir donné à H. SERGEANT / A.GRISET pouvoir donné à JL. CARON

Absent : V.COINE

Le quorum étant atteint, Monsieur Henri LENFANT, Maire, remercie l'ensemble des conseillers, le public de leur présence et ouvre la séance à 19 h 05. Il excuse trois collègues absents qui ont donné pouvoir.

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire propose de désigner Hélène SERGEANT, secrétaire de séance, qui accepte.

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 9 juillet 2018**

REALISATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le maire ouvre la séance en rappelant les événements marquants depuis le dernier conseil municipal. Il aborde tout d'abord la démission de Monsieur Daniel Petit en tant que Conseiller «Délégué» et de sa présence en commissions municipales. Il le remercie de son implication depuis un an et de son rôle de coordination avec les Compagnons Noyellois. Il indique ensuite nommer en délégation Monsieur Dominique Blanchart. L'assemblée applaudit alors Monsieur Petit pour le travail accompli et Monsieur Blanchart pour sa nouvelle nomination. Monsieur Le Maire rend compte ensuite de la gestion de la période caniculaire et des visites effectuées par Michèle Legrand, première adjointe, aux personnes fragilisées par l'âge.

Il fait part ensuite du décès d'une figure du village, Monsieur Blanchegorge début août. Monsieur Le Maire se félicite ensuite du succès des festivités du 14 juillet malgré les conditions d'accès au terrain rendu difficile en raison des travaux des terrains de la Becque.

Christelle Neiryck prend alors la parole pour faire le bilan des centres de loisirs, de la fête du centre le 27 juillet, du voyage en Ardèche et de la rentrée des classes. Elle insiste sur la grande qualité des centres liée à un personnel municipal très compétent et informe les participants du changement de directrice à l'école Alphonse Theeten. Elle indique enfin la présence des ambassadeurs citoyens à la sortie de l'école. Hélène Sergeant propose quant à elle, que les 2 ambassadeurs soient présentés dans les classes aux enfants afin qu'ils les connaissent et puissent les avoir en confiance sur la voie publique, Monsieur le Maire convient que c'est une idée intéressante qui sera mise en œuvre dès que possible.

DOSSIERS A ETUDIER

DELIBERATION N°62/2018/BL/HL Convention avec l'école de musique de Wattignies.

Objet : Renouvellement 2018/2019.

Monsieur Le Maire explique que depuis quelques années, une animation musicale est proposée aux enfants de l'école communale. La convention arrivant à échéance, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à la reconduire pour la durée de l'année scolaire. Il présente les nouveaux tarifs de la convention qu'il soumet au conseil.

Stéphane Roland prend la parole et remarque le coût important de cette subvention aux 4 enfants qui en bénéficient. Il est à noter que le nombre d'enfants bénéficiant de cette subvention est en baisse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2018, section de fonctionnement.

DELIBERATION N°63/2018/BL/HL Objet : Indemnité au percepteur

Monsieur Jacques Olivier De Picchi explique que considérant le concours apporté par le Comptable du Trésor, receveur de la commune de Noyelles les Seclin, il est proposé de lui octroyer une indemnité de conseil dans les conditions d'attribution fixées par la Loi 82.213 du 02 mars 1987 (article 97), le décret 82.979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 16 décembre 1983.

Cette indemnité sera calculée suivant les modalités fixées dans l'arrêté du 16 décembre 1983. Elle sera acquise au receveur en poste à Wattignies et sera versée pour les années 2018, 2019 et 2020 à hauteur de 100 % au profit de Madame Sophie DESCAMPS. Ce montant d'indemnité de gestion étant variable en fonction du budget il sera, pour information, de 560,19 € pour l'année 2018.

Délibération votée par 14 voix pour.

DELIBERATION N°64/2018/BL/HL Objet : Banquet des Aînés du 21 octobre

En l'absence de Michèle Legrand, excusée, Geneviève Cuvillier rappelle le banquet des aînés inscrit au calendrier des fêtes le 21 octobre prochain. Elle rappelle que cette année le banquet aura lieu à la salle Caulier. La commission Aînés a sollicité 4 prestataires et optera pour l'offre la plus intéressante économiquement.

Il est proposé à l'assemblée :

- de décider la gratuité pour les membres du conseil municipal qui n'aurait pas l'âge requis.
- de fixer à 50% la participation des conjoints et conjointes qui n'auraient pas 65 ans.
- de fixer au tarif plein le prix du repas aux accompagnants hors conjoints.
- De dire que cette dépenses sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2018 et les recettes enregistrées sur la régie « festivités diverses »

Monsieur Marc Dupré demande la justification de la gratuité aux élus. Monsieur Le Maire lui répond que ce banquet, au-delà de l'aspect convivial, est une opportunité pour les élus de rencontrer et d'échanger avec les aînés.

Délibération votée à 14 voix pour.

DELIBERATION N°65/2018/BL/HL

Objet : Remplacement d'un Conseiller municipal au sein des commissions municipales.

Monsieur Le Maire explique la démission de Monsieur Daniel Petit de son poste de Conseiller délégué à l'animation, aux associations et aux sports en date du 10 août 2018, le poste de conseiller délégué à l'animation, aux associations et aux sports est attribué par Monsieur Le Maire à Monsieur Dominique Blanchart.

De plus, Monsieur Daniel Petit ne souhaite plus participer aux deux commissions dont il était membre. Il convient donc de procéder au remplacement de Monsieur Daniel Petit dans les deux commissions en question.

- Commission animation, associations et sports. Les participants actuels sont Michèle Legrand et Geneviève Cuvillier. Pas de nouveaux candidats pour cette commission.
- Commission d'appel d'offres. Les participants actuels sont Michèle Legrand et Stéphane Roland. Monsieur Jean-Luc Caron se présente à ce poste. Il est alors procédé au vote de l'exécutif municipal pour valider les candidatures.

Délibération votée par 14 voix pour.

DELIBERATION N°66/2018/BL/HL

Objet : Retrait du SIDEN-SIAN de la commune de Maing (Nord)

Monsieur Le Maire prend la parole sur ce sujet complexe.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-19, L.5211-25-1, L.5711-1 de ce Code,

Vu les dispositions de l'article V.2.3 des statuts du SIDEN-SIAN ;

Considérant que la commune de MAING a transféré sa compétence « eau potable et industrielle » au SIDEN-SIAN en date du 7 Septembre 1950 ;

Considérant que par deux délibérations successives du 28 septembre 2009 et du 21 décembre 2009, le conseil municipal de MAING a émis le souhait de reprendre sa compétence et de se retirer du SIDEN-SIAN ;

Considérant qu'à la suite de refus opposés par le SIDEN-SIAN, la commune de MAING a réitéré sa demande par une délibération du 15 septembre 2010, à laquelle le SIDEN-SIAN s'est de nouveau opposé par une délibération du 19 novembre 2010 ;

Considérant que la commune de MAING a contesté cette délibération devant le Tribunal administratif de Lille mais que, par un jugement n° 1100258 du 24 septembre 2013, le Tribunal a rejeté sa demande ;

Considérant que par un arrêt n° 13DA01808 du 9 octobre 2014, la Cour administrative d'appel de Douai, faisant droit à l'appel de la commune de MAING, a annulé ce jugement et la délibération du 19 novembre 2010 du comité syndical du SIDEN-SIAN et a enjoint à ce dernier de prendre, sauf circonstances de fait ou de droit nouvelles, une délibération consentant au retrait de la commune de MAING du syndicat dans un délai de deux mois ;

Considérant que le SIDEN-SIAN a, par une délibération du 18 décembre 2014, refusé le retrait de la commune de MAING en considérant que des circonstances de fait ou de droit nouvelles y faisaient obstacle ;

Considérant que, par un jugement du 22 novembre 2016 n° 1500887, le Tribunal administratif de Lille a annulé la délibération du 18 décembre 2014 et a enjoint au SIDEN-SIAN de prendre une délibération consentant au retrait de la commune de MAING du syndicat, dans le délai de deux mois à compter de la notification dudit jugement ;

Considérant que par l'arrêt n° 17DA00096 du 13 juillet 2017, la Cour administrative d'appel de Douai a rejeté la requête en appel formée par le SIDEN-SIAN contre le jugement précité ;

Considérant qu'en application de cette décision de justice, devenue définitive en l'absence de contestation par le SIDEN-SIAN, le comité syndical doit aujourd'hui délibérer sur le retrait de la commune de MAING de son périmètre. Monsieur Le Maire ajoute que selon lui, et compte tenu de l'antériorité de cette procédure, fait part de son vote à l'assemblée.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, le Conseil municipal décide :

D'accepter le retrait de la commune de MAING du SIDEN-SIAN.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et Monsieur le Président du SIDEN-SIAN. La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

DELIBERATION N° 67/2018/BL/HL

Objet : Sortie Culturelle « Orchestre National de Lille » 14 septembre 2018– Fixation des tarifs

Monsieur DUPRE rappelle à l'Assemblée la sortie culturelle du 14 septembre 2018 proposée aux Noyellois. Il propose à l'Assemblée, de valider cette sortie culturelle prévue le vendredi 14 septembre 2018 pour le concert de l'ONL au palais des congrès de Lille

Cette sortie est organisée sans transport mais avec co-voiturage au départ de Noyelles lès Seclin.

Madame Geneviève Cuvillier demande la justification de l'absence de participation financière de la Mairie. Monsieur Le Maire lui répond que cette démarche est une première avec une organisation particulière de covoiturage et que la Mairie ne sert que de « promotion » du concert. Cette initiative est le fruit du travail de la commission extra-municipale à la culture. Il ajoute que ce test sera analysé dans le cadre de cette commission extra-municipale.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, décide de :

- Confirmer ce projet
- Dire que les frais de transport, les droits d'entrées soient pris en charge par chaque participant
- De solliciter une participation de 14€ pour les Noyellois de plus de 18 ans, 5 € pour les enfants de moins de 16 ans,
- D'imputer la recette à l'article 7062 de la section de fonctionnement

Délibération votée par 14 voix pour.

Monsieur Le maire indique que les deux délibérations suivantes ont été jointes aux documents de Conseil mais non inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°68/2018/BL/HL

Objet : Décision modificative section de fonctionnement pour subvention Ambassadeurs citoyens et subventions BAFA pour 2 stagiaires animateurs.

Monsieur Jacques-Olivier DE PICCHI, Adjoint aux finances, informe l'Assemblée de la nécessité de faire une décision modificative au budget primitif 2018, afin de pouvoir verser la subvention nécessaire au financement des Ambassadeurs Citoyens. Cette subvention sera versée à l'association Média'Mel-Média Métropole. De plus, il convient également de verser aux 2 stagiaires animateurs BAFA, ayant travaillé en stage pratique au sein de la commune, l'indemnité de 300 € chacun, afin de les aider à financer leur formation et leurs diplômes aux fonctions d'animateurs.

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses

- | | |
|--|---|
| ✓ Article 6218 – Autres personnels extérieurs | - |
| 1 074€ | |
| ✓ Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations. | + |
| 1 074€ | |

Délibération votée par 14 voix pour.

DELIBERATION N°69/2018/BL/HL

Objet : Sortie Culturelle « Bruxelles» 7 octobre 2018– Fixation des tarifs

Monsieur Dupré rappelle à l'Assemblée la sortie culturelle à Bruxelles proposée au calendrier des fêtes. Il propose à l'Assemblée, suite à la réunion de la commission extra-municipale culture, de valider cette sortie prévue le dimanche 7 octobre 2018 pour la visite de l'Atomium le matin, d'un repas libre le midi et d'une visite guidée de la ville l'après-midi.

Cette sortie est organisée sur la journée complète, départ en bus le matin, visite de l'Atomium, déjeuner et visite guidée l'après-midi. Retour sur Noyelles en soirée.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, décide de :

- Confirmer ce projet
- Dire que les frais de transport, les droits d'entrées et de guides soient pris en charge par la Municipalité
- D'imputer ces dépenses sur les crédits au budget primitif 2018 de la section de fonctionnement
- De solliciter une participation de 15€ pour les Noyellois de plus de 17 ans, 10 € pour les enfants de moins de 17 ans,
- De fixer la participation des non-Noyellois au prix de 30 € (si places disponibles) pour les plus de 17 ans, 25 € pour les enfants de moins de 17 ans,
- D'imputer la recette à l'article 7062 de la section de fonctionnement
-

Monsieur Marc Dupré indique enfin que la participation de la commune à cette sortie culturelle s'élève à 1200 €

Délibération votée par 14 voix pour.

INFORMATIONS

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc Caron pour la présentation du PLIE, structure d'aide à la recherche d'emploi pour les plus de 26 ans résidents à Noyelles lès Seclin. Après cette présentation, il est proposé par le Conseil municipal de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CCAS qui semble mieux appropriée pour l'aide sociale, liée à ce dossier. Un dossier complet est alors remis à chaque élu par Monsieur Caron. Il est convenu que la commune adhère au PLIE sur l'année 2018 au prorata temporis. Cette période permettra à Jean-Luc Caron de définir un plan d'actions concrètes avec la Maison de l'Emploi.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier des Ambassadeurs Citoyens. Il indique que ceux-ci ont commencé leurs missions et que cela semble bien engagé en termes de service à la population.

Monsieur Le Maire fait ensuite un point rapide sur le nouveau CAM (Modification du permis de construire agrémenté des prescriptions des ABF.) et indique que pour l'instant le dossier ne prend aucun retard.

Monsieur Dominique Blanchart explique l'organisation et le fonctionnement du Forum des associations 2018.

Monsieur Marc Dupré présente les 2 monuments municipaux qui seront ouverts au public lors des Journées Européennes du Patrimoine 2018. Il invite les élus à participer à ces journées.

Monsieur Le Maire informe en l'absence de Madame Michèle Legrand, la préparation de la cérémonie du centenaire du 11 novembre 1918. Une réunion de préparation sera organisée prochainement avec les élus concernés, l'école et l'association des Anciens Combattants, pour coordonner ce moment particulier en cette année 2018.

Monsieur Le Maire garde la parole et fait le point sur la liquidation judiciaire de la SAS Les Rois Fainéants et des problèmes qui en découlent quant à la jouissance de l'immeuble impossible tant que les démarches de ventes judiciaires ne seront pas terminées.

Il est ensuite présenté le projet de planning des Conseils municipaux pour fin 2018 et 2019. Certains élus demande à ce que celui-ci leur soit renvoyé car manquants au dossier. Le DGS va donc leur renvoyer.

Fin du Conseil Municipal à 21h15.